



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par le remplacement de la référence alphanumérique de la zone H0315 par « M0315 ».

2. Carte des cours d'eau

La carte des cours d'eau, annexée à ce règlement, est modifiée par :

- 1° le retrait de l'illustration d'un cours d'eau situé à l'ouest de la rue Lapointe, secteur Saint-Rédempteur, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A ;
- 2° le retrait de l'illustration d'un cours d'eau situé au nord du chemin Craig et à l'est du chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe B.

3. Grille des spécifications applicable à la zone H0315

La grille des spécifications applicable à la zone H0315, annexée à ce règlement, est remplacée par la grille des spécifications applicable à la zone M0315 jointe au présent règlement en annexe C.

Adopté le 25 novembre 2019

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 JANVIER 2020